



Saint-Chamas, le 26 mai 2023

CAMPAGNE DE BOURSE 2023/2024

TRANSFERT DE BOURSE ET DE VERIFICATION DE RESSOURCES

ELEVES BOURSIERS SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
DE 3^{PMET}, SECONDE, PREMIERE, TERMINALE (si
redoublement)

Changement de situation, de formation ou d'établissement

La Provisseure

Service
Administratif
Secrétariat élèves

Référence
PM/AB/
Année Scolaire 2022-2023

Dossier suivi par
Annie BOMPARD

Téléphone
0490507036
Mél
[secr.eleves.lp-ferrages@ac-
aix-marseille.fr](mailto:secr.eleves.lp-ferrages@ac-aix-marseille.fr)

Adresse
Quartier les Ferrages
13250 SAINT CHAMAS
Mél.
Ce.0130157a
@ac-aix-marseille.fr

Les demandes seront déposées

dès la rentrée scolaire de Septembre 2023 ET AU PLUS TARD LE 19/10/2023

Les élèves boursiers qui quittent l'établissement devront se rapprocher du Secrétariat Elèves dès avoir pris connaissance de leur affectation au moins de juin 2023 afin de retirer un dossier de transfert de bourse dans le cadre de leur poursuite d'études.

Si l'élève boursier reste dans l'établissement, il déposera un dossier de vérification de ressources.

Sont concernés les élèves boursiers suivants :

- Issus de 3^{ème} PMET admis en CAP ou seconde Bac pro
- Admis à redoubler
- Changeant d'orientation
- Préparant une formation complémentaire de niveau III en un an
- Préparant une mention complémentaire au diplôme déjà obtenu
- Titulaires d'un CAP et préparant un autre CAP en un an
- Sollicitant un rétablissement de bourses (uniquement les élèves dont la Bourse a été supprimée durant l'année 2022-2023)
- Issus d'un dispositif relevant de la MLDS et admis en CAP ou 2nd Bac Pro
- A la demande de la famille lorsque la situation familiale a évolué favorablement ou défavorablement de façon durable entre l'année des revenus pris en considération initialement et l'année 2022
- Demande de la famille (modification de résidence exclusive de l'enfant Par décision de justice)



PIECES A JOINDRE

Les revenus pris en compte pour l'attribution des bourses 2023/2024 sont les revenus de l'année 2022.

2/2

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

Selon la situation familiale, il faudra joindre les documents indiqués dans le formulaire de demande de bourse.

Personne à contacter :

Secrétariat Elèves au 04 90 50 70 36
ou par mail secr.eleves.lp-ferrages@ac-aix-marseille.fr

La Provisseure,

P. MOTTEROZ